

Délibération

n° 2025-14

Objet : Coût du concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale organisés en 2024 par le cdg07

Séance du : lundi 10 février 2025

Président de séance : Philippe LOCATELLI

Date de la convocation : 4 février 2025 **Secrétaire de séance** : Maryse MICHAUD

Nombre de membres titulaires en exercice le jour de la séance : 35

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
	20	0	10	5
<u>Collège représentant les communes affiliées</u>				
LOCATELLI Philippe,	x			
DI FOLCO Catherine,	x			
COMBET Damien,			x P. LOCATELLI	
LUTZ Sophie,	x			
STARON Catherine,	x			
REVELLIN Gérard,	x			
BRUNEAU Nathalie,			x C. DI FOLCO	
MICHAUD Maryse,	x			
ARCOS Sébastien,	x			
ASTRE Joëlle,	x			
BALDIVIA Dominique,				x
BALLESIO Pierre,			x G. REVELLIN	
DECHAMPS Véronique,	x			
FARNOS René,	x			
FRESSYNET Pierre,	x			
GALLET Christian,	x			
GAVAULT Yves,	x			
ODO Xavier	x			
PERRUSSEL-BATISSE Josée	x			
TISSOT Philippe	x			
VINCENT Max	x			
<u>Collège représentant les établissements publics affiliés</u>				
ZANNETTACCI Pierre-Jean	x			
DUTHEL Gilles	x			
MALOSSE Daniel				x

Accusé de réception en préfecture
069-286912019-20250210-2025-14-DE
Date de télétransmission : 19/02/2025
Date de réception préfecture : 19/02/2025

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
<u>Collège représentant les communes non affiliées</u>				
BOSETTI Laurent				x
GLÜCK Olivier			x S. LUTZ	
CORSALE Doriane			x G. DUTHEL	
<u>Collège représentant les établissements publics non affiliés</u>				
PUBLIÉ Martine				x
BOULARD Valérie			x M. MICHAUD	
<u>Collège représentant la Métropole de Lyon et le Département du Rhône</u>				
ARTIGNY Bertrand			x M. VINCENT	
KHELIFI Zémorda				x
Pascale CHAPOT		x		
<u>Collège représentant la Région Auvergne Rhône-Alpes</u>				
MOROGÉ Jérôme			x P. CHAPOT	
PACCAUD Mickael			x C. STARON	
CRUZ Sophie			x S. ARCOS	

Était présente madame Noëlle SCARAFIA, Responsable du SGC BRON.

Ont assisté à cette réunion :

Olivier DUCROCQ, Directeur général des services
 Philippe GÉRARD, Directeur général adjoint
 Laurence MARLIER-CANNATA, Directrice du pôle Appui aux collectivités
 Guillaume GONON, Directeur du pôle Santé
 Nadège NOËL, Directrice du pôle Recrutement mobilité

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche a organisé :

	Date d'ouverture	Date de la 1 ^{re} épreuve	Date du jury d'admission
Concours auxiliaire de puériculture de classe normale – catégorie B – session 2024	6 juillet 2023	4 mars 2024	30 avril 2024

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des centres de gestion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu la délibération du 13 septembre 2024 du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche relative aux coûts du concours d'accès au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale, session 2024,

Vu le tableau ci-après détaillant les dépenses engagées.

Accusé de réception en préfecture 069-286912019-20250210-2025-14-DE Date de télétransmission : 19/02/2025 Date de réception préfecture : 19/02/2025
--

concours auxiliaire de puériculture de classe normale session 2024	
1- Personnel	
service concours	12 398,95 €
services supports	1 151,28 €
intervenants extérieurs	13 962,16 €
frais de déplacement jurys / personnel cdg	3 006,84 €
2- Administration	
frais postaux	182,74 €
maintenance des matériels	3 212,23 €
petites fournitures	951,12 €
assurances	2 185,12 €
3- Bâtiment	
entretien / maintenance des bâtiments / fluides	2 786,79 €
Coût total engagé	39 837,23 €
Nombre postes	130
Nombre inscrits admis à concourir	298
Nombre lauréats	130
Nombre présents 1re épreuve	244
Coût inscrit	133,68 €
Coût lauréat	306,44 €
Coût poste	306,44 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :



Article 1 : d'adopter les coûts de cette opération (session 2024) organisée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche, comme suit :

Opérations	Coût total engagé	Coût par inscrit	Coût par lauréat	Coût par poste
Concours auxiliaire de puériculture de classe normale	39 837,23 €	133,68 €	306,44 €	306,44 €

Article 2 : d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au budget annexe régional ;

Article 3 : d'imputer les recettes résultant de cette opération au budget annexe régional.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 10 février 2025
Le Président,

Philippe LOCATELLI

Accusé de réception en préfecture
069-286912019-20250210-2025-14-DE
Date de télétransmission : 19/02/2025
Date de réception préfecture : 19/02/2025